

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par
M. Breton et M. Quentin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Cette demande est formulée devant deux témoins n'ayant aucun intérêt matériel dans cette demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de pallier une lacune du dispositif prévu en lui garantissant toute la transparence voulue.